

Personnes à contacter :	Anne-Sophie RASCLE/ Pierre LECA anne-sophie.rascle@aires-marines.fr pierre.leca@aires-marines.fr
Objet :	Bureau du 10 juillet 2015 Point 4c : avis sur l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) relative à la pose d'une canalisation d'eaux pluviales – commune d'Arès
Annexe	Carte de localisation du projet Carte d'identification des enjeux Carte de dynamique des habitats à zostères naines

1. Objet de la demande d'avis

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a été saisi le 5 juin 2015 par les services de la DDTM 33, sur une demande d'AOT relative à la pose d'une canalisation de rejet d'eaux pluviales sur la commune d'Arès, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2015.

2. Analyse des enjeux au regard du milieu marin du Parc naturel marin

L'analyse du dossier permet de mettre en évidence les éléments suivants :

- Caractéristiques de canalisation : longueur de 33,5 m, diamètre de 700 mm terminé par un exutoire en béton armé de 1,5*1,5 mètres.
- La canalisation est posée sous le sable de la plage
- La canalisation est située dans l'alignement du chenal naturel, facilitant ainsi l'évacuation des eaux pluviales
- La zone concernée est située en zone N2000 de la directive habitats-faune-flore. Toutefois, le dossier présenté ne comprend pas d'étude d'évaluation des incidences en tant que telle.
- La zone concernée se situe à proximité de zones d'habitats d'herbiers à zostères naines d'après les données historiques (carte annexée).

3. Proposition d'avis

Compte-tenu de l'absence d'étude d'incidences au titre de N2000, il est proposé de ne pas émettre à ce stade d'avis sur le projet.

En l'état actuel du dossier, l'analyse du projet permet d'émettre les recommandations suivantes :

- Compte-tenu de la dynamique des habitats d'herbiers à zostères naines (carte annexée), vérification de l'absence de ces habitats d'herbiers sur le tracé de la canalisation et sur la zone de circulation des véhicules de chantier, par un contrôle de terrain ;
- Vérification de la conformité du réseau séparatif d'eaux pluviales sur la commune d'Arès (déconnecté du réseau d'eaux usées)
- Réalisation d'un état initial de la faune et de la flore au droit de l'exutoire, complété par un suivi annuel.
- Conditionnement du renouvellement de l'AOT au 30 avril 2020 par les résultats issus de ce suivi, afin de vérifier que les eaux pluviales n'auront pas d'effet néfaste sur l'environnement marin.

A terme, un protocole standardisé pourrait être proposé par le Parc pour l'ensemble des exutoires du bassin d'Arcachon (eaux usées et eaux pluviales).

Carte de localisation du projet



PRÉFET
DE LA GIRONDE

Commune d'Arès

A.O.T. canalisation S.I.B.A.

DDTM33
Service maritime et littoral
Pôle connaissance et travaux maritimes



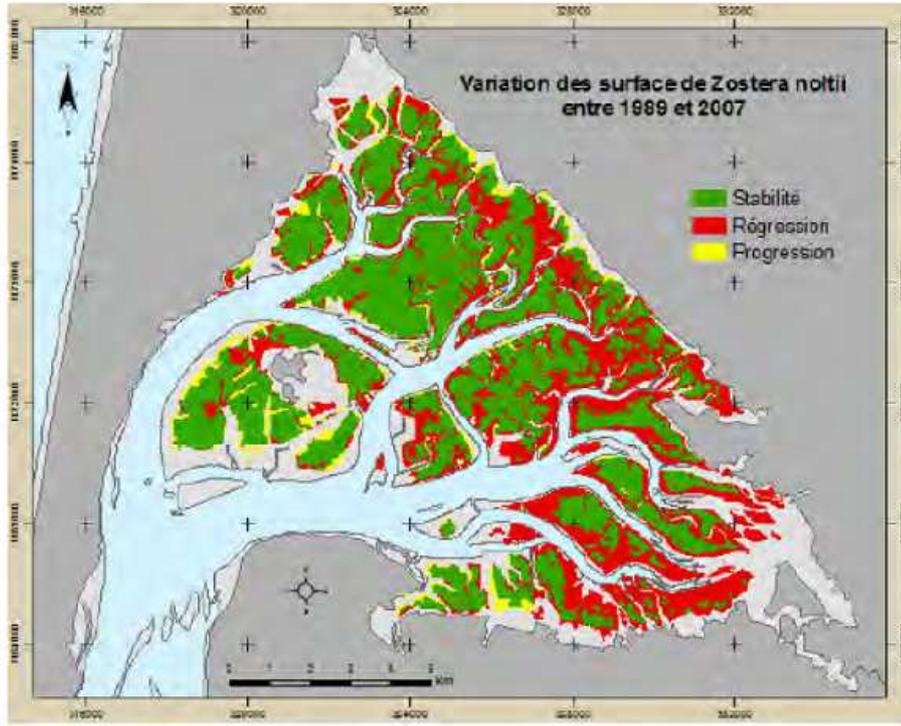
Source : IGN
Région Nouvelle-Aquitaine - DSD - Carte IGN 2011 - Paris - reproduction interdite - protocole IGN 2011 / MDOO - NITL - Mai 2015

Carte d'analyse des enjeux



Carte de dynamique des herbiers à zostère naine

Name of the picture: Carte - Régression de *Zostera noltii* de 1989 à 2008



1989 : 6 845,8 Ha

2005 : 6 092,0 Ha

2007 : 4 563,9 Ha

Personnes à contacter :	Anne-Sophie RASCLE/ Pierre LECA anne-sophie.rascle@aires-marines.fr pierre.leca@aires-marines.fr
Objet :	Bureau du 10 juillet 2015 Point 4d : avis sur l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) relative à l'organisation de zones de mouillages et d'équipement légers – Tracasse – commune d'Arès
Annexe	Carte de localisation du projet Carte d'identification des enjeux Carte de dynamique des habitats à zostères naines

1. Objet de la demande d'avis

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a été saisi le 25 juin 2015 par les services de la DDTM 33, sur une demande d'AOT relative à l'organisation de zones de mouillages et d'équipements légers sur la commune d'Arès, pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2015, valant également régularisation sur la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

2. Analyse des enjeux au regard du milieu marin du Parc naturel marin

L'analyse du dossier permet de mettre en évidence les éléments suivants :

- Caractéristiques du projet : 140 mouillages autorisés, 4,328 hectares
- La zone est incluse dans le site N2000 de la directive habitats-faune-flore, le dossier ne fait pas état de l'étude d'évaluation des incidences relative au projet.
- La zone concernée est située en bordure d'une zone de zostères naines, d'après les données historiques fournies
- La zone concernée est constituée d'habitats sablo-vaseux (habitats N2000 « 1140 – replats boueux ou sableux exondés à marée basse ») qui jouent un rôle important de nourricerie.
- Le projet d'arrêté prévoit des dispositions de densification des mouillages afin de limiter leur emprise : expérimentation de systèmes d'affourchage, spécialisation de zones par taille et types de bateaux permettant d'ajuster les distances d'évitage.

3. Proposition d'avis

Compte-tenu de l'absence d'étude d'incidences au titre de N2000, il est proposé de ne pas émettre à ce stade d'avis sur le projet.

En l'état actuel du dossier, l'analyse du projet permet d'émettre les recommandations suivantes :

- Compte-tenu de la dynamique des habitats d'herbiers à zostères naines (carte annexée) et de la présence d'herbiers en bordure de la ZMEL : vérification de la zone des habitats d'herbiers depuis les données CARTHAM (2012) et positionnement des mouillages en dehors de la zone de présence des herbiers ;
- Compte-tenu des enjeux liés à la présence d'habitats sablo-vaseux : préconisation d'expérimenter la technique d'embossage et la mise en place de mouillages écologiques (vis à sable, système d'accroche hélicoïdal, lignes de mouillages avec tresse polyamide) ; la mise en place de ces expérimentations devra être assortie d'un suivi écologique dont le protocole sera à définir, et un bilan sera effectué tous les 5 ans afin de généraliser ou non ces techniques sur l'ensemble de la zone.

De façon générale, des réflexions pourront être menées au niveau du périmètre du Parc sur la mise en cohérence de la capacité d'accueil à l'échelle du Parc au regard des enjeux relatifs aux zostères et autres habitats communautaires, ainsi qu'au fonctionnement global de la nurserie.

Carte de localisation du projet



Annexe de l'A.O.T. pour l'organisation en mer d'une zone de mouillages et d'équipements légers sur la commune d'Arès (TRACASSE)

DDTM33
Service Maritime et Littoral
Pôle Domainialité et Travaux Maritimes



Sources : DDTM 33
Référentiels - Ortho 2012 - reproduction interdite

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service Maritime et Littoral - 5 quai du Capitaine Allègre - BP 80142 - 33311 ARCAÇON cedex

Juin 2015

Carte d'analyse des enjeux

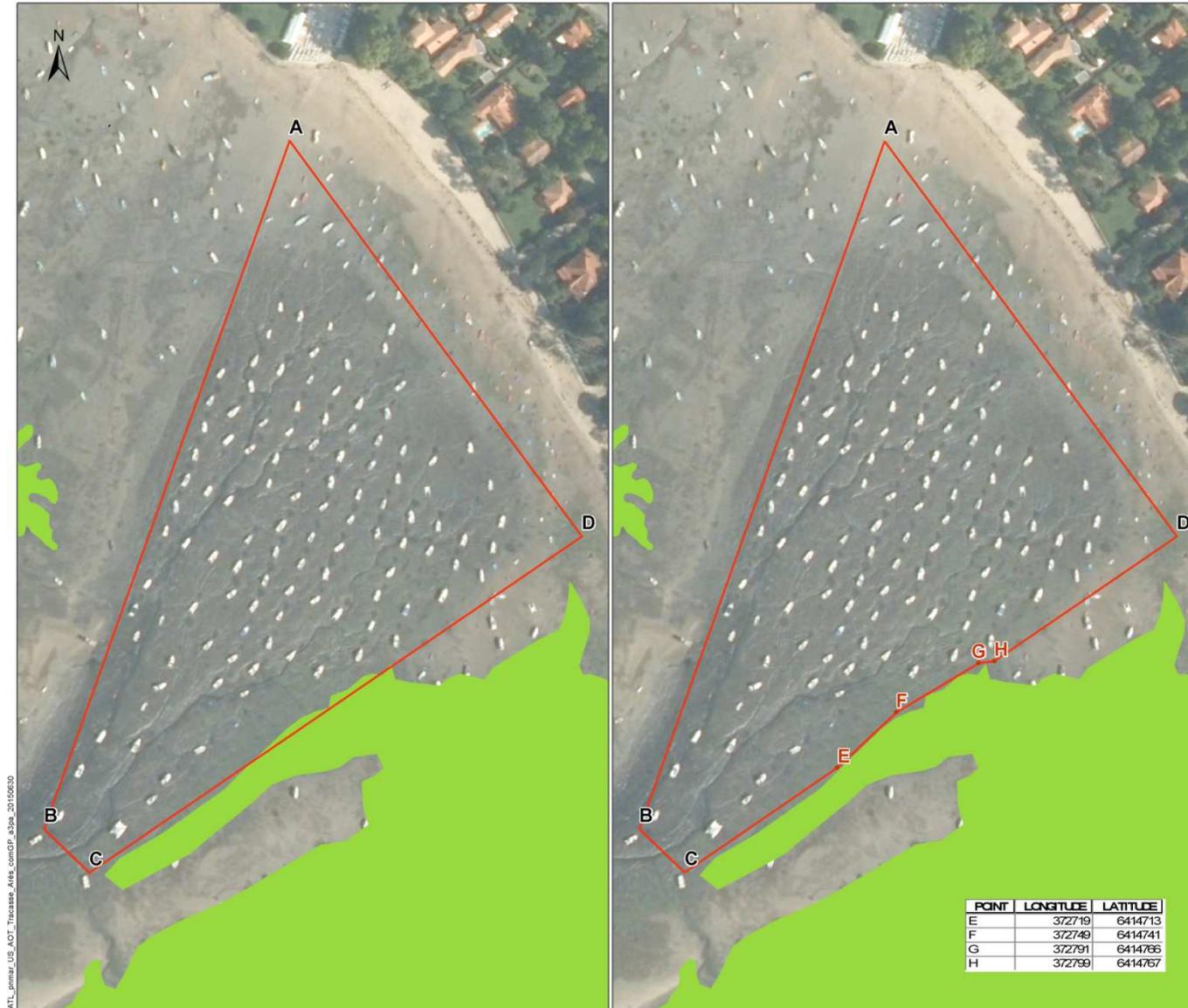


BASSIN D'ARCACHON : COMMUNE D'ARES (TRACASSE)

Emprise d'A.O.T. pour l'organisation en mer d'une zone de mouillages et d'équipements légers

Editée le :

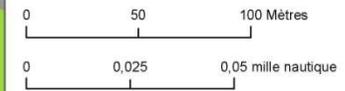
06/2015



ATL_pmar_US_AOT_Tracasse_Ares.comGP_43pa_20150830



- Nouveaux points GPS
- Limites de l'A.O.T.
- Herbiers de zosatera noltii



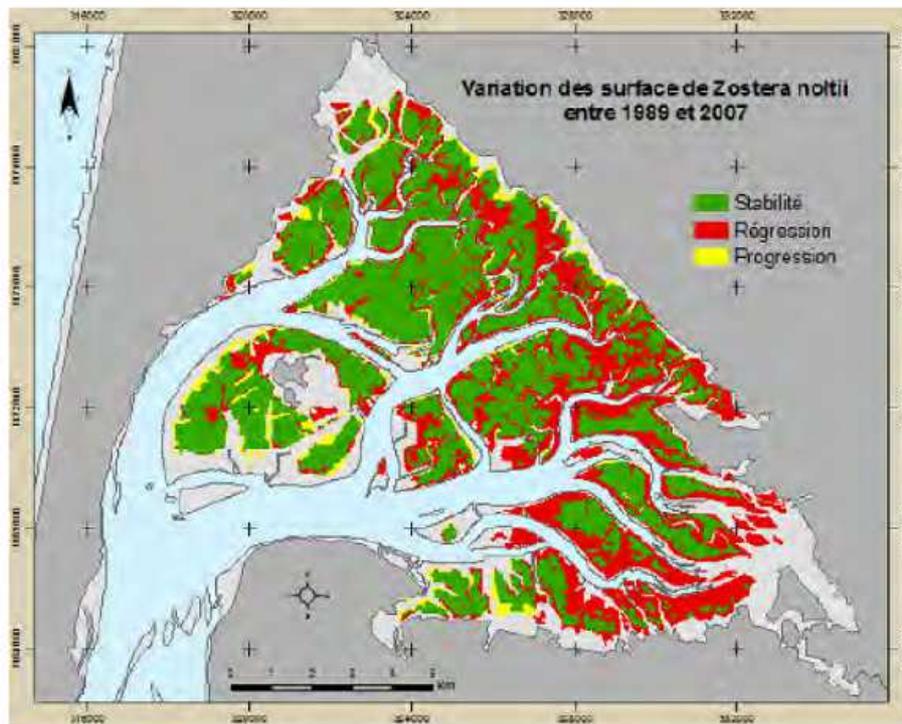
Sources des données :
 - Herbiers de zostères : Ifremer / AEAG, 2008
 - Fond de carte : Ortho Littorale V2 - MEDDE

Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93
 Projection: Lambert Conformal Conic
 Datum: RGF 1993



Carte de dynamique des herbiers à zostère naine

Name of the picture: Carte - Régression de *Zostera noltii* de 1989 à 2008



1989 : 6 845,8 Ha

2005 : 6 092,0 Ha

2007 : 4 563,9 Ha